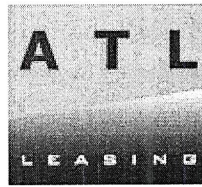


ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Identifiant Unique : 0492439N
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 10/10/2025

Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire « ATL 2025-2 » de 50 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 Dinars

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	9,15%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

Notation de l'emprunt :

La présente émission a reçu la note provisoire « BBB+ (EXP) (tun) »* par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 14/11/2025

Visa N° 25 / 1165 du 04 DEC. 2025 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2025 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Faker MTIMET,
Directeur du contrôle de gestion
ATL – Ennour Building
Centre Urbain Nord
1082 – Mahragène
Tél : 70 135 088 – Fax : 71 767 300



Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération

BNA Capitaux, Complexe Le Banquier
Avenue Tahar HADDAD
1053 Les Berges du lac
Tél : (+216) 71 139 500
Fax : (+216) 71 656 299

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « ATL 2025 » enregistré par le CMF en date du 07 Juillet 2025 sous le n° 25/003, de son actualisation enregistrée auprès du CMF en date du 04 DEC. 2025 sous le n° 25 / 003 / A 001 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2025 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence « ATL 2025 » et l'actualisation de ce dernier, sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/01/2026.

Décembre 2025

* Une notation définitive sera publiée par l'agence de notation Fitch Ratings, après l'obtention du visa du CMF et avant la période de souscription, sur son site internet : www.fitchratings.com

SOMMAIRE

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2025-2 »	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION.....	5
1.1. RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION :	5
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION :	5
1.3. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION :	5
1.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION :	6
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION.....	7
2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission.....	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission.....	7
2.1.3. Période de souscription et de versement.....	7
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public.....	8
2.1.5. But de l'émission	8
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres.....	8
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement	9
2.2.3. Date de jouissance des intérêts :	9
2.2.4. Date de règlement	9
2.2.5. Taux d'intérêt	9
2.2.6. Paiement	9
2.2.7. Amortissement et remboursement.....	9
2.2.8. Prix de remboursement.....	10
2.2.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)	10
2.2.10. Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt.....	10
2.2.11. Garantie.....	11
2.2.12. Notations	11
2.2.12.1. Notation de la société.....	11
2.2.12.2. Notation de l'emprunt.....	11
2.2.13. Mode de placement.....	12
2.2.14. Organisation de la représentation des porteurs des obligations.....	12
2.2.15. Fiscalité des titres.....	12
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	12
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	12
2.3.2. Marché des titres	12
2.3.3. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing.....	12
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige.....	13
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire.....	13
BULLETINS DE SOUSCRIPTION	14



FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2025-2 »

Dénomination de l'emprunt :	« ATL 2025-2 »
Montant :	50 000 000 dinars
Nombre d'obligations à émettre :	500 000 obligations
Nominal :	100 dinars par obligation
Forme des obligations :	Nominatives
Prix d'émission :	100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription
Prix de remboursement :	100 dinars par obligation
Taux d'intérêt :	9,15%
Durée :	5 ans
Amortissement :	Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation. Cet amortissement commencera à la première année et l'emprunt sera amorti en totalité le 10/03/2031

Période et lieu de souscription : Les souscriptions au présent emprunt seront ouvertes le **22/12/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **10/03/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. Notation de l'emprunt p11). Les demandes de souscription seront reçues auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse, sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/03/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Le **10/03/2026**



Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **14/11/2025**, la note **provisoire** à long terme « **BBB+(EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2025-2** » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com



CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

1.1. Responsable de la note d'opération :

M. Zouheir TAMBOURA
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2. Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

M. Zouheir TAMBOURA
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease



1.3. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général
Monsieur Slim EL MEMMI



1.4. Responsable de l'information :

M. Faker MTIMET

Directeur du contrôle de gestion de l'ATL

Tél : 70 135 088 – Fax : 71 767 300

La notice légale est publiée au JORT n° 165 du 05/12/2025



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le **23/04/2025** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **14/11/2025** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « ATL 2025-2 » pour un montant de 50MD selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	9,15%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50MD divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2025-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt obligataire « ATL 2025-2 » est de **50 000 000 dinars**.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 38 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 30 000 dinars, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 9 818 dinars¹ TTC, les frais de Tunisie Clearing sur toute la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 36 435 dinars² TTC et les frais divers 2 000 dinars, soit un total de frais approximatif de 116 253 dinars et un produit net de l'emprunt de 49 883 748 dinars.

(en Dinars)	Global	Par obligation
Produit brut ³	50 000 000	100
Frais Globaux ³	116 253	0,233
Produit net	49 883 748	99,767

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/12/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **10/03/2026**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.



¹ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération interviendront au 4^{ème} trimestre 2025

² Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit pour un montant de 50 000 000 dinars

³ Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 50 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt p11).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/03/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **22/12/2025** auprès de la BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse, sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

2.1.5. But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2025 des mises en force qui s'élèvent à 420MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90,3MD par des emprunts obligataires, 38,7MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2025-2 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations .

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).



2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/03/2026** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/03/2026**.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt « ATL 2025-2 » seront offertes à un seul taux d'intérêt fixe de **9,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/03/2027**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/03/2027**.

La dernière échéance est prévue pour le **10/03/2031**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 50 000 000 DT, le montant total des intérêts serait de 13 725 000 DT.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année et l'emprunt sera amorti en totalité le **10/03/2031**.



Si on suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 50 000 000D

➤ **Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=9,15%)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt	Annuité
2026	50 000 000				
2027		10 000 000	40 000 000	4 575 000	14 575 000
2028		10 000 000	30 000 000	3 660 000	13 660 000
2029		10 000 000	20 000 000	2 745 000	12 745 000
2030		10 000 000	10 000 000	1 830 000	11 830 000
2031		10 000 000	0	915 000	10 915 000
Total		50 000 000		13 725 000	63 725 000

➤ **Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe = 9,15%)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2026	100,000				
2027		20,000	80,000	9,150	29,150
2028		20,000	60,000	7,320	27,320
2029		20,000	40,000	5,490	25,490
2030		20,000	20,000	3,660	23,660
2031		20,000	0,000	1,830	21,830
Total		100,000		27,450	127,450

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

2.2.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,15%** l'an.

2.2.10. Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

➤ **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt "ATL 2025-2" sont émises pour une période totale de **5 ans**.

➤ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

➤ **Duration de l'emprunt**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.



La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t}$$

Où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

La duration pour les obligations du présent emprunt est égale à **2,685** années.

2.2.11. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.12. Notations

2.2.12.1. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **10 Octobre 2025** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151>

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.12.2. Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **14/11/2025**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2025-2** » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note « **BBB+ (EXP) (tun)** » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'Intermédiaire en Bourse BNA Capitaux en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié au bulletin officiel du CMF.



2.2.13. Mode de placement

L'emprunt obligataire « ATL 2025-2 » objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse, sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

2.2.14. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.15. Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt «ATL 2025-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITALAUX, intermédiaire en Bourse.

2.3.2. Marché des titres

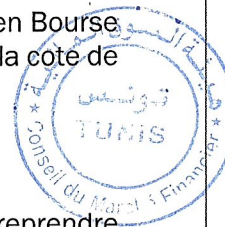
Il existe 7 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITALAUX de demander l'admission de l'emprunt « ATL 2025-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2025-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.



2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.



BULLETINS DE SOUSCRIPTION



Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Objet social : Financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

Emprunt Obligataire « ATL 2025-2 » de 50 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Épargne

Durée

Taux d'intérêt

Amortissement annuel

5 ans

9,15%

Constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année

La présente émission est notée « BBB+(EXP) (tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 14/11/2025

Décision de l'AGO du 23/04/2025

Fixation des conditions de l'émission par Délibération du Conseil d'Administration du 14/11/2025

Visa du Conseil du Marché Financier N° 25 / 1 1 6 5 du 04 DEC. 2025

Notice Légale publiée au JORT n° 165 du 05/12/2025

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr
Nationalité : Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° Délivrée le: / / à
Profession/activité :
Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) ☐ De moi même
☐ Du mandant en qualité de:
☐ Tuteur
☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr Nom & prénom : Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° Délivrée le: à	Personne morale : Raison Sociale Identifiant Unique
---	--

Profession / activité :
Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2025-2 » d'une durée de 5 ans à Taux fixe de 9,15% :

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/03/2026 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts sont réglés le 10 Mars de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 10/03/2026 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2025 », de l'actualisation de ce dernier et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres, formes et catégories d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- ☐ En espèces
- ☐ Par chèque n° Tiré sur Agence
- ☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) Obligations d'une durée de 5 ans à Taux fixe 9,15%

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



COPIE

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Objet social : Financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

Emprunt Obligataire « ATL 2025-2 » de 50 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Epargne

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	9,15%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission est notée « BBB+(EXP) (tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 14/11/2025

Décision de l'AGO du 23/04/2025

Fixation des conditions de l'émission par Délibération du Conseil d'Administration du 14/11/2025

Visa du Conseil du Marché Financier N° 25 / 1165 du 04 DEC. 2025

Notice Légale publiée au JORT n° 165 du 05/12/2025

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1)	☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr			
Nationalité :	Pièce d'identité : (1)		☐ CIN	☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N°	Délivrée le: / /	à		
Profession/activité :				
Adresse :		Code postal :	Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1) ☐ De moi même
☐ Du mandant en qualité de:
☐ Tuteur
☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport	Identifiant Unique
N°	Délivrée le:

Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2025-2 » d'une durée de 5 ans à Taux fixe de 9,15% :

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/03/2026 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts sont réglés le 10 Mars de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 10/03/2026 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2025 » de l'actualisation de ce dernier et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres, formes et catégories d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- ☐ En espèces
- ☐ Par chèque n° Tiré sur Agence
- ☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) Obligations d'une durée de 5 ans à Taux fixe 9,15%

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré
Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Le second servant de souche
Tunis, le
Signature (4)

